

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 536

12 mars 2010

SOMMAIRE

ACE Engineering S.à r.l.	25723	Global Strategic Holdings	25700
Advent Water (Luxembourg) S.à r.l.	25717	Hambleton Hall S.A.	25720
Alcantara S.A.	25724	HSBC Property Investment (French Offi- ces)	25693
Alcantara S.A. SPF	25724	HSBC Property Investments Luxembourg	25693
Amtrust Captive Holdings Limited	25684	Industrial Partnership	25695
Arlvest SA Holding	25720	Laminvest S.à r.l.	25694
Arlvest S.A. Holding	25720	Loritanga S.A.	25689
Bain Capital Burlington (Luxembourg) ...	25701	Lucbeteiligung AG	25686
Balber Finance S.à r.l.	25704	Lunon A.G.	25689
Bombic S.à r.l.	25707	Maillot Invest S.A.	25716
C.A.T. Holding S.A.	25713	Maillot Invest S.A.	25717
CMC-MIB	25707	Netway S.A.	25724
Cornier Luxembourg S. à r.l.	25707	Northland Resources S.A.	25691
CP Autogland S.à r.l.	25691	Paddington Holding S.A.	25682
CPI Holding Luxembourg S.A.	25704	Paddington Holding S.A.-SPF	25682
Dasos	25704	Peach Tree Finance S.A.	25717
Daura S.A.	25703	Petrol Devil S.à r.l.	25687
De Fil en Aiguille S.à r.l.	25698	Rox Lux S.A.	25684
Diversita	25701	Sintonia S.A.	25682
DK Investments S.à r.l.	25700	Verizon Global Solutions Luxembourg S.à r.l.	25724
Fertilux S.A.	25693	Vernier S.à r.l., SPF	25689
Fita Investments S.à r.l.	25686	Wildhog Industries S.à r.l.	25687
Fondations Capital Management S.A.	25726		
Gabita Sàrl	25698		
Galor Holding S.A. SPF	25698		

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 15 octobre 2009

Le Conseil décide de nommer l'administrateur suivant:

- selon l'article 11 (2)(i) des statuts coordonnés:

Ji-Eun Kim, vice président, née à Séoul le 26/06/1973 en République Populaire Démocratique de Corée, demeurant Seymour Street 45, W1H 7LX London, la date de nomination est le 15/10/2009 en substitution de Matthew Lim, né le 28/01/1972 à Brunei, ayant donné sa démission le 15/10/2009.

Conformément à l'article 16 des statuts coordonnés la société sera liée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont au moins un sera un administrateur désigné conformément à l'article 11 (2)(iv).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18/01/2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Sintonia SA

Signature

Référence de publication: 2010023374/21.

(100018480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Paddington Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Paddington Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 36.539.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PADDINGTON HOLDING S.A.", ayant son siège social au 23, val Fleuri, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.539, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 3 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 29 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009, de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

2.- Modification avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009 de la dénomination sociale de la société en PADDINGTON HOLDING S.A.-SPF et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 18 des statuts.

4.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009, l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009, la dénomination sociale de la société en PADDINGTON HOLDING S.A.-SPF.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "PADDINGTON HOLDING S.A.-SPF"."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

Art. 18. "La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 6, l'article 7 et l'article 9 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat ne peut pas excéder six ans."

Art. 7. "Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation d'un administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Art. 9. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DETREMBLEUR, A. SIOEN, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16227. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010023064/97.

(100018344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Rox Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 151.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010024064/11.

(100020856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company AmTrust International Insurance Limited, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by Mr Daniel BOONE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Bermuda, on 16 December 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company AMTRUST CAPTIVE HOLDINGS LIMITED (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, registered with the Company and Trade Register under number B 142739, incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on 24 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 on 18 November 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2014 on 15 October 2009.

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 7,000,000.- (seven Million United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 18,000,000.- (eighteen Million United States Dollars) represented by 180,000 (one hundred eighty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollar) each, to the amount of USD 25,000,000.- (twenty-five Million United States Dollars) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

Second resolution

The sole member resolved that the Company issues 70,000 (seventy thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The prenamed, Amtrust International Insurance Limited, represented as here above stated, declared to subscribe 70,000 (seventy thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units and to make payment in full for such new corporate units by the transfer to the Company of a cash amount of USD 7,000,000.- (seven million United States Dollars).

It results from the blocking certificate provided to the notary executing this deed that the 70,000 (seventy thousand) new corporate units of the Company have been entirely paid-in by Amtrust International Insurance Limited so that the amount of USD 7,000,000.- (seven million United States Dollars) is at the free disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the afore increase of the corporate capital of the Company, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association, which shall henceforth read as follows: "Art. 5. Corporate Capital. The subscribed Corporate capital is set at USD 25,000,000.- (twenty-five million United States Dollars) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder representing appearing person, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix huit décembre.

Par-devant nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société Amtrust International Insurance Limited, une société de droit des Bermudes, ayant ses bureaux principaux à Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dûment représentée par Maître Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Bermudes le 16 décembre 2009, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société AMTRUST CAPTIVE HOLDINGS LIMITED, une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 142739, constituée avec la dénomination sociale Imagine Captive Holdings Limited, selon acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, prénommé, le 24 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2785, le 18 novembre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 le 15 octobre 2009.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 7.000.000, (sept millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 18.000.000,- (dix-huit millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 180.000 (cent quatre-vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au montant de USD 25.000.000,- (vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé l'émission par la Société de 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Amtrust International Insurance Limited, prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire aux 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par le paiement d'un montant en numéraire de USD 7.000.000,- (sept millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Il résulte du certificat de blocage présenté au notaire soussigné que toutes les 70.000 (soixante-dix mille) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par Amtrust International Insurance Limited, de telle sorte que le montant de USD 7.000.000.000,- (sept millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

A la suite à la prédite augmentation du capital social de la Société, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 25.000.000,- USD (vingt-cinq millions de Dollars américains) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune."

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, relatifs au présent acte sont estimés à approximativement trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Boone, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023657/119.

(100020309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Fita Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.274.

Extrait des résolutions des associés du 2 février 2010

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que Monsieur John G.H. DERCKSEN et Monsieur Theodorus Johannes van den BERGHE ont démissionné de leur poste de gérant, avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2010023375/12.

(100019037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Lucbeteiligung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.325.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023904/10.

(100020556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Petrol Devil S.à r.l.).**

Siège social: L-8267 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 126.655.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of January.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The public limited liability company "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S:A.", with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127222,

here duly represented by its managing director Mr. Nico HANSEN, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

- That the private limited liability company "PETROL DEVIL S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Bâtiment Rouge et Bleu, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 126655, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7th of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1132 of the 12th of June 2007,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 963 of the 7th of May 2009.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it takes, through its representative, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into "WILDHOG INDUSTRIES S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the articles of association as follows:

" **Art. 4.** The corporation shall take the name of "WILDHOG INDUSTRIES S.à r.l."."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to modify the corporate purpose in order to give article 2 of the articles of association the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the corporation is the trade of utility vehicles.

The purpose of the corporation is furthermore the execution of all commercial transactions, in accordance with dispositions of the law of July 9 2004, concerning the right to establish a business.

Within the limits of its activity, the corporation can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The corporation may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation, with effect on January 12th, 2010 of the manager Mrs. Nadia PIEROTTI, independent, born in Esch/Alzette, on the 9th of April 1965, residing in L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole, accepts her resignation and gives her fully and entire discharge for the performance of her duty.

Fourth resolution

The Sole Shareholder appoints, with immediate effect, Mrs. Brigitte BAUER, spouse LUX, independent, born in Krefeld (Federal Republic of Germany), on the 20th of May 1959, residing in L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers, as sole manager of the Company, for an undetermined period.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office from L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Bâtiment Rouge et Bleu, to L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, he has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S:A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127222,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PETROL DEVIL S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126655, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 12 juin 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 963 du 7 mai 200

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée unique ("Associée Unique") de la Société et qu'elle prend, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en "WILDHOG INDUSTRIES S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Première phrase).** La société prend la dénomination de "WILDHOG INDUSTRIES S.à r.l." "

Seconde résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la société est le commerce de véhicules utilitaires.

L'objet de la société est en outre l'exécution de toutes opérations commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, concernant le droit d'établissement.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution

L'Associée Unique reconnaît la démission, avec effet au 12 janvier 2010, de la gérante de Madame Nadia PIEROTTI, indépendante, né à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1965, demeurant à L-4394 Pontpierre 26, rue de l'école, accepte sa démission et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associée Unique nomme, avec effet immédiat, Madame Brigitte BAUER, épouse LUX, indépendante, née à Krefeld (République fédérale d'Allemagne), le 20 mai 1959, demeurant à L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers, comme gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Bâtiment Rouge et Bleu, à L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen.

25689

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HANSEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/271. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023070/120.

(100018369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Lunon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023907/10.

(100020282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Loritanga S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.715.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010023908/10.

(100020773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Vernier S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.329.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "Steere Finance LLC", incorporated under the law of the United States of America, having its registered office at 3411, Silverside Road, Ap. 104, USA - DE 191810 Wilmington,

here represented by Mr Stéphane WEYDERS, Managing Director of company, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 18st, 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "Steere Finance LLC" is the Sole Shareholder of the company "Vernier S.à r.l., SPF", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 11.329 incorporated by a notarial deed on the 8th of August 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 20th of September 2008, number 2304.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Steere Finance LLC", constituée sous la législation des Etats-Unis, ayant son siège social au 3411, Silverside Road, Ap. 104, USA - DE 191810 Wilmington;

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur d'entreprise, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée de décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "Steere Finance LLC", précitée déclare être l'unique associée de la société "Vernier S.à r.l., SPF" avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 141.329 constituée suivant acte notarié en date du 8 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2304 du 20 septembre 2008.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56407. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023672/96.

(100020657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57748 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024062/12.

(100020713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

CP Autogland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 291.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.893.

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

COMPAGNIE DES PARCS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.896,

ici représentée par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 décembre 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare être l'associé unique de CP AUTOGLAND S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.893 et constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 25 août 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 291.500,00) par l'émission de deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) parts sociales d'une valeur nominale cent euros (EUR 100,00) chacune;
2. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts;
3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 291.500,00) par l'émission de deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare que l'intégralité des deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) parts sociales a été souscrite par lui-même pour un montant global de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00) dont l'intégralité est affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par Compagnies des Parcs S.A., pré-qualifiée, par l'apport en nature d'une créance en compte courant qu'elle détient à l'encontre de la Société.

Cette créance est évaluée par la partie comparante à une valeur de deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,00).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ALTER AUDIT S.à r.l., représentée par Monsieur Bruno ABBATE réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, qui conclut comme suit:

"Conclusions:

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie. La rémunération de l'apport en nature consiste en 2.790 parts sociales à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil de Gérance, ce rapport est uniquement destiné à être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Deuxième résolution:

En conséquence de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa premier de l'article 6 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 291.500,00) représenté par deux mille neuf cent quinze (2.915) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SAMONINI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54646. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010023248/76.

(100018687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

HSBC Property Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024330/10.

(100019460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

HSBC Property Investment (French Offices), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024331/10.

(100019511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fertilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.945.

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fertilux S.A., ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 177 du 7 mars 2001 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte passé devant le notaire instrumentant en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 1641 du 3 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sylvain ELIAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand MOUPFOUMA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Décision de convertir les actions existantes en actions sans valeur nominale;

2) Décision de procéder à l'augmentation du capital de la société par incorporation des réserves d'un montant de neuf cent quatre mille euros (904.000 EUR) pour le porter d'un montant de quatre-vingt-seize mille euros (96.000 EUR) à un montant de un million d'euros (1.000.000 EUR) sans émission de nouvelles actions.

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des NEUF MILLE SIX CENTS (9.600) actions existantes d'une valeur nominale de 10 EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital de la société pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille euros (96.000 EUR) à un montant de un million d'euros (1.000.000 EUR) par l'incorporation des réserves disponibles à hauteur d'un montant de neuf cent quatre mille euros (904.000 EUR), sans émission de nouvelles actions.

L'existence desdites réserves disponibles a été justifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 16 décembre 2009, signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes.

Ledit certificat restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, de telle sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000 EUR) représenté par neuf mille six cents (9.600) actions sans mention de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELIAS - B.TASSIGNY - B. MOUPFOUMA - G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56558. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 EUR.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2010023318/68.

(100018718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Laminvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2010.
 Pour copie conforme
 Pour la société
 Maître Jean SECKLER
 Notaire

Référence de publication: 2010024332/14.

(100019203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Im Jahre zweitausendzehn, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft INDUSTRIAL PARTNERSHIP, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 27. Dezember 1999 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ (das „Memorial“) Nummer 192 vom 6. März 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Anne SCHMITT, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ne varietur paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche elftausend (11.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 400.000 um es von EUR 1.100.000 auf EUR 1.500.000 zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 4.000 neuen Aktien ohne Nennwert.

2. Zeichnung und Volleinzahlung der 4.000 neuen Aktien durch ODESSA SECURITIES S.A.

3. Festlegung eines genehmigten Kapitals in Höhe von EUR 12.000.000 mit Zeichnung von neuen Aktien und Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie Anleihen im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital auszugeben.

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.500.000 (eine Million fünfhunderttausend Euro) eingeteilt in 15.000 (fünfzehntausend) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 12.000.000 (zwölf Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 120.000 (einhundertzwanzigtausend) Aktien ohne Nominalwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren endend am 2015, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich

forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

5. Änderung von Artikel 17 der Satzungen durch Einfügung eines zweiten Paragraphen:

Art. 17. Zweiter Paragraph. „Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, so steht ausschliesslich dem Nutznießer das Stimmrecht bei der Generalversammlung zu“.

6. Änderung von Artikel 19 der Satzungen durch Einfügung eines dritten Paragraphen wie folgt:

Art. 19 dritter Paragraph. „Im Falle, wo eine Aktie von Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutznießer die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu.“

7. Anpassung von Artikel 7 (vierter Absatz), Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, wie folgt:

Art. 7. 4. Absatz. „Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.“

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.“

Art. 16. „Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.“

Nach Beratung trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals um vierhunderttausend Euros (EUR 400.000), um es von seinem jetzigen Betrag von eine Million einhunderttausend Euros (EUR 1.100.000) auf eine Million fünfhunderttausend Euros (EUR 1.500.000) zu bringen, durch die Schaffung und die Ausgabe von viertausend (4.000) neuen Aktien ohne Nominalwert.

Zeichnung und Einzahlung

Die beiden Minderheits-Aktionäre, Herr John SEIL und Herr Luc HANSEN, haben ausdrücklich den Verzicht auf ihr Bezugsrecht erklärt.

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von viertausend (4.000) neuen Aktien durch ODESSA SECURITIES S.A., mit Sitz in Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von vierhunderttausend Euros (EUR 400.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Nach Vorlesung des Belegberichtes - ausgestellt durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikel 32 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften - beschließt die Generalversammlung durch Zeichnung neuer Aktien ein genehmigtes Kapital in Höhe von zwölf Millionen Euros (EUR 12.000.000), eingeteilt in einhundertzwanzigttausend (120.000) Aktien ohne Nominalwert auszusetzen und den Verwaltungsrat für eine Dauer von fünf Jahren zu ermächtigen das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie im Rahmen des gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, Optionsanleihen oder Wandelanleihen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzungen an die hier vorgenommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.500.000 (eine Million fünfhunderttausend Euro) eingeteilt in 15.000 (fünfzehntausend) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 12.000.000 (zwölf Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 120.000 (einhundertzwanzigtausend) Aktien ohne Nominalwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren endend am 28. Januar 2015, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 17 der Satzung abzuändern durch Einfügung eines zweiten Paragraphen welcher wie folgt lautet:

Art. 17. Zweiter Paragraph. „Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, so steht ausschließlich dem Nutznießer das Stimmrecht bei der Generalversammlung zu."

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 19 der Satzungen abzuändern durch Einfügung eines dritten Paragraphen welcher wie folgt lautet:

Art. 19. Dritter Paragraph. „Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutznießer die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu."

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 (vierter Absatz), Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen abzuändern um sie an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, und ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. Absatz 4. „Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben".

Art. 11. „Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

Art. 16. „Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Luc HANSEN, Anne SCHMITT, Marc ALBERTUS, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 janvier 2010. LAC/2010/4415. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie -

Référence de publication: 2010023614/167.

(100020840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Galor Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.343.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024333/10.

(100019279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Gabita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 15, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 121.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2010.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010024334/10.

(100019199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

De Fil en Aiguille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre commercial Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 151.105.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Rosa FURIO MARASCIULO, commerçante, née à Monopoli (BA) (Italie), le 4 août 1952, demeurant à L-8249 Mamer, 81, rue de Mameranus.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DE FIL EN AIGUILLE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un atelier de couture limité aux travaux de retouches ainsi que d'un commerce de mercerie.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération des parts sociales

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Rosa FURIO MARASCIULO, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Belle Etoile.
2. Madame Rosa FURIO MARASCIULO, commerçante, née à Monopoli (BA) (Italie), le 4 août 1952, demeurant à L-8249 Mamer, 81, rue de Mameranus, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FURIO MARASCIULO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/273. Reçu soixante-quinze euros, 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023279/107.

(100018405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Global Strategic Holdings, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024335/10.

(100019641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

DK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2010.
 Pour copie conforme
 Pour la société
 Maître Jean SECKLER
 Notaire

Référence de publication: 2010024337/14.

(100019680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Diversita, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
 R.C.S. Luxembourg B 115.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024338/10.

(100019549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Bain Capital Burlington (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
 R.C.S. Luxembourg B 145.272.

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh of January.

In front of the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bain Capital Integral Investors II-T L.P., a company incorporated on 4 June 2008 under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar under number WK-26687,

here represented by Ms Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston, on 26 January 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Bain Capital Burlington (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 145272, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 11 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 1 April 2009 number 709 (the "Company"). The articles of incorporation were last modified by a deed of Maître Joseph Elvinger on 13 March 2009 published in the Memorial number 1519 on 19 June 2009.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting as the sole shareholder of the Company, requested the notary to act the following:

First resolution

The sole shareholder approves the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2009.

Second resolution

The sole shareholder acknowledges that during the financial year ended as of 31 December 2009, the Company made a total profits which amounts to twenty-two million seven hundred thirty-seven thousand three hundred and seventy-two US dollars (USD 22,737,372).

Third resolution

The sole shareholder resolves to grant full discharge to the board of managers of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended as of 31 December 2009.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company as at 19 January 2010. Fifth Resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge that the current share capital of the Company is fixed at one million three hundred eighty-five thousand US dollars (USD 1,385,000.-) represented by one hundred thirty-eight thousand five

hundred (138,500) class A shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class B shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class C shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class D shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class E shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class F shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class G shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class H shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class I shares, one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class J shares, all with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The sole shareholder further acknowledges that is the sole owner of all of the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve and liquidate the Company with immediate effect as of the day of this deed.

The sole shareholder resolves to designate itself as liquidator of the Company, and that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed. It will also settle the costs of the present deed.

The sole shareholder declares that it renounces to all claims against the Company that may result from the payments to creditors made by it pursuant to the above and that in its capacity as liquidator of the Company, it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

The sole shareholder resolves that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bain Capital Integral Investors II-T L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, immatriculé auprès du registre des Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro WK-26687,

ici représentée par M^e Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 26 janvier 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'"Associé Unique") de Bain Capital Burlington (Luxembourg) S.à r.l. , une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B145272, constituée par un acte du notaire soussigné du 11 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709, le 1^{er} avril 2009 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte de Me Joseph Elvinger le 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519, le 19 juin 2009.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, et agissant en qualité d'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes annuels pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît que durant l'année sociale se terminant au 31 décembre 2009, la Société a fait des bénéfices s'élevant à vingt-deux millions sept cent trente-sept mille trois cent soixante douze US dollars (USD 22.737.372).

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance concernant l'exercice de leur mandat durant l'année sociale se terminant au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la société au 19 janvier 2010.

Cinquième résolution

L'associé unique reconnaît que le capital social actuel de la Société est de un million trois cent quatre-vingt-cinq mille US dollars (USD 1.385.000) représenté par cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe A, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe B, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe C, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe D, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe E, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe F, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe G, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe H, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe I, cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune.

L'associé unique reconnaît également être l'unique détenteur de toutes les parts sociales de la Société et en cette qualité il décide par le présent acte de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat au jour du présent acte.

L'associé unique décide de se nommer lui-même liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes de la Société ont été payées, ou qu'il les réglera, que l'associé unique s'est vu attribuer tous les actifs et déclare dans le présent acte qu'il reprendra et assumera le paiement de toutes les dettes connues et non payées ainsi que toutes les dettes inconnues à ce jour de la Société avant de se verser à lui-même un quelconque paiement, par conséquent la liquidation est réputée avoir été accomplie et terminée. L'associé unique réglera également les frais du présent acte notarié.

L'associé unique déclare qu'il renonce à toutes les créances qu'il aurait à l'encontre de la Société et qui pourront résulter des paiements faits aux créanciers suite aux résolutions prises plus haut et que en sa qualité de liquidateur de la Société, il a pleinement connaissance des statuts de la Société.

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société dissoute devront être tenus durant une période de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Apostol et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4519. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023656/138.

(100020333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Daura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 71.514.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024340/10.

(100019278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.244.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2010.
Référence de publication: 2010024341/10.
(100019433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 149.373.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2010.
C. WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2010024342/13.
(100019743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.406.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.
In front of Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Global Emerging Markets Forestry Investors, LLC, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, United States of America (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs. Cristina, Vidal, employee, with professional address in Luxembourg.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Balber Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 9 September 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148406, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations of 19 October 2009 number 2047 (the "Company")

II.- That the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR into USD and subsequent conversion of the currency of the nominal value of the shares of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company further to the conversion mentioned above in order to raise it to an amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) by the increase of the amount of the nominal value of 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company and the cancellation of the rest of shares of the Company accordingly;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to USD 17,545 (seventeen thousand five hundred forty-five United States Dollars) using the exchange rate EUR/USD amounting to 1.4036 % as at 27 January 2010.

It is further resolved to subsequently convert the currency of the nominal value of the shares of the Company from EUR 0.01 (one Euro Cent) to USD 0,014036 (zero point zero one four zero three six United States Dollars).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 17,545 (seventeen thousand five hundred forty-five United States Dollars) and is represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of USD 0,014036 (zero point zero one four zero three six United States Dollars) each.

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company further to the conversion mentioned above by an amount of USD 7,455 (seven thousand four hundred fifty-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,545 (seventeen thousand five hundred forty-five United States Dollars) to USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) by the increase of the amount of the nominal value of 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company from USD 0,014036 (zero point zero one four zero three six United States Dollars) each to USD 1 (one United States Dollar) each and the simultaneous cancellation of 1,225,000 (one million two hundred twenty-five thousand) of the shares of the Company. This increase of capital has been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Evidence of the contribution's existence:

A proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,100 (mille cent Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est apparue:

Global Emerging Markets Forestry Investors, LLC, une société existante sous les lois du droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, Etat Unis d'Amérique (l'"Associé Unique"), représenté par Mme Cristina Vidal, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de, "Balber Finance S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte

du 9 septembre 2009, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.406, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 19 octobre 2009 numéro 2047 (la "Société").

II.- Que les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cents de dollar américain) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars Américains et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus d'un montant 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) par l'augmentation du montant de la valeur nominale des 25.000 (vingt-cinq) parts sociales de la Société et annulation subséquente des parts sociales restantes de la Société;
4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à sa disposition dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euro) en USD 17.545 (dix-sept mille cinq cent quarante-cinq dollars américains) en utilisant le taux de change EUR/USD s'élevant à 1,4036 % au 27 janvier 2010.

Il est aussi décidé de convertir subséquentement la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 0,01 EUR (un Cents d'Euro) à USD 0,014036 (zéro virgule zéro un quatre zéro trois six dollars américains).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est maintenant d'un montant de USD 17.545 (dix-sept mille cinq cent quarante-cinq dollars américains) et est représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,014036 (zéro virgule zéro un quatre zéro trois six dollars américains) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus d'un montant de USD 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains) de sorte de l'augmenter de son montant actuel de USD 17.545 (dix-sept mille cinq cent quarante-cinq dollars américains) à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) par l'augmentation du montant de la valeur nominale des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de la Société de USD 0,014036 (zéro virgule zéro un quatre zéro trois six dollars américains) à 1 USD (un dollar américain) chacune et par l'annulation simultanée de 1.225.000 (un million deux cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société. Cette augmentation de capital a été payée en totalité au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique.

Preuve de l'existence de l'apport: Une preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent changement d'exercice social, s'élève à environ EUR 1.100,- (mille cent euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Cristina VIDAL, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 janvier 2010. LAC/2010/4411. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023650/148.

(100020810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

CMC-MIB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024343/10.

(100019619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Cornier Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2010.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010024344/10.

(100019198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Bombic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.101.

STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the seventh day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Mr. Raphaël ROZANSKI and Ms Laetitia LENTZ, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "BOMBIC S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2010.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Raphaël ROZANSKI et Mademoiselle Laetitia LENTZ, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "BOMBIC S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 1^{er} février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - LENTZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2010. Relation GRE/2010/227. Reçu soixante-quinze euros, 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023286/328.

(100018362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of December,
Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

acting as special proxyholder of the board of directors of the company "C.A.T. HOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of the decision of the directors taken on December 10, 2009, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asks the notary to state that:

I.- The company "C.A.T. HOLDING S.A." was incorporated on August 11, 1994 by deed of Me Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 358 of September 26, 1994, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 48429, with an entirely paid up share capital of US\$ 5,400,000 (five million four hundred thousand US Dollars), represented by 1,800 (one thousand eight hundred) A shares, 1,800 (one thousand eight hundred) B shares and 1,800 (one thousand eight hundred) C shares with a par value of US\$ 1,000 (one thousand US Dollars) each.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on November 30, 2009 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The first paragraph of the article 5 "Capital, Shares and Share certificates" of the Articles of Incorporation states that:

"The authorized capital of the Corporation is set at US\$ 150,000,000 comprising 50,000 A shares with a par value of US\$ 1,000 per share, 50,000 B shares with a par value of US\$ 1,000 per share and 50,000 C shares with a par value of US\$ 1,000 per share which shall all rank pari passu in all respects."

The board of directors of the Company is authorized and instructed to accept subscriptions and to issue shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within the limits of the authorized capital, as stipulated in the article 7 "Increase of capital" of the Articles of Incorporation.

II.- Pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated June 15, 2009 and September 4, 2009, two directors authorized jointly to implement the resolutions of the Board of Directors have proceeded with the finalization of the increase of the share capital by an amount of US\$ 99,600,000 (ninety-nine million six hundred thousand US Dollars) out of undistributed profits as at November 30, 2009 in order to bring the share capital from its current amount of US\$ 5,400,000 (five million four hundred thousand US Dollars) to US\$ 105,000,000 (one hundred five million US Dollars) by the issue of 99,600 (ninety-nine thousand six hundred) new shares as follows:

- 33,200 (thirty-three thousand two hundred) A shares with a par value of US\$ 1,000 (one thousand US Dollars) per share,
- 33,200 (thirty-three thousand two hundred) B shares with a par value of US\$ 1,000 (one thousand US Dollars) per share,
- 33,200 (thirty-three thousand two hundred) C shares with a par value of US\$ 1,000 (one thousand US Dollars) per share,

benefiting of the same rights and advantages as the existent A, B and C shares.

III.- The directors have admitted free allotment of the new shares to the shareholders in proportion of their current shareholding.

Subscription and Payment

The 99,600 (ninety-nine thousand six hundred) new shares have been subscribed by the shareholders in proportion of their existing shareholding as follows:

Shareholder's name	A shares	B shares	C shares
JLCT Company Limited	33,200		
Ramsay A. El-Khoury		6,640	
Nabil Iskandar A. El-Khoury		6,640	
Camille A. El-Khoury		6,640	
Mia El-Khoury Ayoub		6,640	
Fady A. El-Khoury		6,640	
Free Investment Foundation			33,200
TOTAL	33,200	33,200	33,200

This increase of capital has been fully paid up by incorporation of the undistributed profits at November 30, 2009 of US\$ 99,600,000 (ninety-nine million six hundred thousand US Dollars).

The existence of the undistributed profits at the present day has been proved to the undersigned notary by producing a copy of the interim accounts dated November 30, 2009 approved by the Company's Financial Controller and confirmed by the two signing directors.

The said documents, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV.- As a consequence of the above mentioned capital increase, the second paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation is modified and will from now on have the following wording:

"The subscribed capital of the Corporation is set at US\$ 105,000,000.- divided into 35,000 A shares with a par value of US\$ 1,000.- per share, 35,000 B shares with a par value of US\$ 1,000.- per share, 35,000 C shares with a par value of US\$ 1,000.- per share, all fully paid up, which shall all rank pari passu in all respects."

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at six thousand five hundred euros (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "C.A.T. HOLDING S.A.", une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu de la décision prise par les administrateurs en date du 10 décembre 2009, dont une copie, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant requiert le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme "C.A.T. HOLDING S.A." fut constituée en date du 11 août 1994 suivant un acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 26 septembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 48429, au capital social intégralement libéré de US\$ 5.400.000 (cinq millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis), représenté par 1.800 (mille huit cents) actions A, 1.800 (mille huit cents) actions B et 1.800 (mille huit cents) actions C d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille dollars des Etats-Unis) chacune.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 30 novembre 2009 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le premier paragraphe de l'article 5 "Capital, Actions et Certificats" des statuts stipule que:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à 150.000.000 dollars des Etats-Unis comprenant 50.000 actions A avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action, 50.000 actions B avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action et 50.000 actions C avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action, qui auront les mêmes droits à tous égards."

En outre, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé d'accepter des souscriptions et d'émettre des actions jusqu'au capital total autorisé, en tout ou en partie et de temps à autre, tel qu'il le déterminera discrétionnairement, dans les limites du capital autorisé tel que stipulé par l'article 7 "Augmentation du capital" des statuts.

II.- En vertu des pouvoirs accordés en date du 15 juin 2009 et du 4 septembre 2009, deux administrateurs, investis conjointement du pouvoir à mettre à exécution les décisions du Conseil d'Administration, ont procédé à la finalisation de l'augmentation de capital à concurrence d'un montant de US\$ 99.600.000 (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent mille dollars des Etats-Unis) par incorporation des bénéfices non-distribués suivant le bilan au 30 novembre 2009 pour porter le capital social de son montant actuel de US\$ 5.400.000 (cinq millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis) à US\$ 105.000.000 (cent cinq millions dollars des Etats-Unis), par l'émission de 99.600 (quatre-vingt-dix-neuf mille six cents) actions nouvelles comme suit:

- 33.200 (trente-trois mille deux cents) actions A d'une valeur nominale de US\$ 1,000 (mille dollars de Etats-Unis) chacune,

- 33.200 (trente-trois mille deux cents) actions B d'une valeur nominale de US\$ 1,000 (mille dollars de Etats-Unis) chacune,

- 33.200 (trente-trois mille deux cents) actions C d'une valeur nominale de US\$ 1,000 (mille dollars de Etats-Unis) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions A, B et C existantes.

III.- Le administrateurs ont admis l'attribution gratuite des actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels.

Souscription et Paiement

Les 99.600 (quatre-vingt-dix-neuf mille six cents) nouvelles actions ont été souscrites au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital social comme suit:

Nom de l'actionnaire	Actions A	Actions B	Actions C
JLCT Company Limited	33.200		
Ramsay A. El-Khoury		6.640	
Nabil Iskandar A. El-Khoury		6.640	
Camille A. El-Khoury		6.640	
Mia El-Khoury Ayoub		6.640	
Fady A. El-Khoury		6.640	
Free Investment Foundation			33.200
TOTAL	33.200	33.200	33.200

Cette augmentation de capital a été entièrement libérée par incorporation des bénéfices non-distribués à concurrence de US\$ 99.600.000 (quatre-vingt-dix-neuf millions six cent mille dollars des Etats-Unis) tels qu'ils ressortent du bilan au 30 novembre 2009.

L'existence de bénéfices non-distribués à ce jour a été justifié au notaire instrumentant moyennant présentation d'une copie de la situation comptable arrêtée au 30 novembre 2009 approuvée par le Contrôleur Financier de la société et confirmée par les deux administrateurs signataires.

Lesdits documents signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à 105.000.000 dollars des Etats-Unis, divisé en 35.000 actions A avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action, 35.000 actions B avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action et 35.000 actions C avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action, toutes entièrement libérées qui auront toutes les mêmes droits à tous égards."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ - G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010023307/166.

(100018911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Maillot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.
24, Rue Léon Kauffman L-1853 LUXEMBOURG
Mandataire

Référence de publication: 2010024378/12.

(100019828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Maillot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.
24, Rue Léon Kauffman L-1853 LUXEMBOURG
Mandataire

Référence de publication: 2010024379/12.

(100019827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Peach Tree Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.098.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010024380/14.

(100019581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Advent Water (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 148.134.

In the year two thousand and nine, on the twenty second of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 18th of December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Water (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B148.134, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 15, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 5 October 2009 (number 1938, page 93005), and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 November 2009, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The shareholder decides to amend article 3 of the Company's articles of incorporation, in relation to the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging or not to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"Al Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.619,

Ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 18 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Water (Luxembourg) S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.134, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 15 septembre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 5 octobre 2009 (numéro 1938, page 93005) (le "Mémorial C") et ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2009, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'Intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, relatif à l'objet de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe ou non que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par rémission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.5.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16233. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010023549/141.

(100018638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010024383/14.

(100019559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Arlvest SA Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Arlvest S.A. Holding).**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 74.573.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding „ARLVEST S.A. HOLDING", inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 74.573, avec siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 16 juin 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 en date du 6 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy HARLES, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui occupe également les fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Christine FORINA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leurs mandataires, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexée au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du statut actuel de la Société qui n'aura plus celui d'une société holding telle que définie par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") telle que définie par la loi du 11 mai 2007;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts;
3. Modification subséquente de l'objet social de la Société et de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") (la "Loi 2007"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une autre société à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celle-ci.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toutes opérations se rattachant à son objet ou le favorisant, dans les limites des dispositions de la Loi 2007";

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000) jusqu'à huit cent mille euros (EUR 800.000) par l'émission de six mille cent quatre-vingt dix (6.190) actions au prix de cent euros (EUR 100) par action;

5. Souscription et libération des nouvelles actions;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** La Société a un capital social souscrit de huit cent mille euros (800.000) représenté par huit mille (8.000) actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

7. Modification de l'article 6 des statuts;

8. Modification de l'article 19 des statuts;

9. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut actuel de la Société qui n'aura plus celui d'une société holding telle que définie par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial telle que définie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le nom de la Société de "ARLVEST S.A. HOLDING" en "Arlvest SA Holding" et de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de „Arlvest SA Holding", (ci-après la "Société")."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société et l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") (la "Loi 2007"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une autre société à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celle-ci.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toutes opérations se rattachant à son objet ou le favorisant, dans les limites des dispositions de la Loi 2007".

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000) à huit cent mille euros (EUR 800.000) par la création et l'émission de six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre à la souscription la totalité des six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions comme suit:

a.- Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg à concurrence de cinq cent trente (530) actions nouvelles, et

b.- Madame Théa Harles, maître en droit, demeurant à Bertrange à concurrence de cinq mille six cent soixante (5.660) actions nouvelles.

Souscription et libération

Sont ensuite intervenus

- Monsieur Guy Harles, prénommé,

lequel comparant représenté comme il est dit, déclare souscrire cinq cent trente (530) actions nouvellement émises, et

- Madame Théa Harles, prénommée,

représentée par Christine Forina, prénommée,

en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

laquelle comparante représentée comme il est dit, déclare souscrire cinq mille six cent soixante (5.660) actions nouvellement émises,

et déclarent libérer toutes ces actions par des apports en comptes courants à concurrence de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000).

Cet apport en nature fait l'objet d'un rapport de Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., réviseur d'entreprises, daté du 9 décembre 2009.

"Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000,00) qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie pour six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000,00) représenté par six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions de la société Arlvest SA Holding d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Ce rapport, après avoir été paraphé et paraphé par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** La Société a un capital social souscrit de huit cent mille euros (EUR 800.000) représenté par huit mille (8.000) actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Toutes les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de cession d'actions, les actionnaires existants auront un droit de préemption. Les actions seront librement transmissibles entre les actionnaires existants et/ou les descendants directs des actionnaires existants conformément aux conditions déterminées ci-dessous dans le d'une cession à un tiers.

Toujours sous réserve des dispositions précédentes des Statuts, si un actionnaire (le "Demandeur") souhaite transférer des actions de la Société à un non-actionnaire, il en informera par écrit les autres actionnaires (chacun un "Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe") et la Société au plus tard vingt (20) jours ouvrables avant la date de transfert proposée (un "Avis de Vente"), lequel avis confirmera:

- (i) le nombre d'actions que le Demandeur propose au Transfert (les "Actions à Vendre");
- (ii) le prix d'achat offert pour les Actions à Vendre;
- (iii) l'identité du cessionnaire proposé;
- (iv) la date de transfert proposée; et
- (v) toute autre condition relative au transfert. Un Avis de Vente sera irrévocable.

Tout actionnaire existant aura un droit de préemption sur les actions détenues par tout autre actionnaire dans la Société conformément aux conditions déterminées ci-dessus dans le cas d'un transfert à un non-actionnaire.

Suite à la réception d'un Avis de Vente, l'actionnaire existant pourra donner un avis écrit (un "Avis de Préemption") au Demandeur, à la Société et aux autres actionnaires au plus tard deux (2) mois après réception de l'Avis de Vente,

indiquant le nombre d'Actions à Vendre par rapport auxquelles il veut exercer son droit de préemption. L'Avis de Préemption sera irrévocable et l'Avis de Préemption et l'Avis de Vente constituent l'accord intégral entre l'actionnaire existant et le Demandeur concernant le transfert du nombre d'actions au prix indiqué dans l'Avis de Préemption, sous réserve de tout autre accord contraire entre le Demandeur et l'actionnaire existant. La Société procédera à toute notification requise par la loi par rapport à un tel transfert.

Au cas où l'actionnaire existant manque de donner un tel Avis de Préemption endéans le délai précité, il sera considéré comme ayant définitivement renoncé à son droit de préemption concernant ce transfert particulier. Tout transfert subséquent d'actions à un tiers sera fait au même prix et aux mêmes conditions que celles proposées aux actionnaires existants dans l'Avis de Préemption et conformément à ces Statuts.

Sous réserve que le droit de préemption déterminé dans le paragraphe précédent n'a pas été exercé, un Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe pourra exiger du Demandeur d'inclure dans tout transfert une proportion des actions détenues par lui/elle égale à la proportion que les Actions à Vendre par rapport à toutes les actions détenues par le Demandeur (une "Vente Conjointe").

Chaque Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe pourra exercer cette option en donnant par écrit un avis à cet effet (un "Avis de Vente Conjointe") à la Société, au Demandeur et à tous les autres actionnaires (s'il y en a) au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de transfert proposée.

Si un Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe ne donne pas d'Avis de Vente Conjointe au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de transfert proposée, ou s'il informe le Demandeur qu'il ne souhaite pas vendre des actions, le Demandeur sera libre de vendre les Actions à Vendre conformément aux conditions de l'Avis de Vente.

Un Avis de Vente Conjointe déterminera le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe qui seront à inclure dans un transfert et sera irrévocable. La Vente Conjointe a lieu au même prix par action et aux mêmes conditions que la vente des actions par le Demandeur au cessionnaire à l'exception que l'Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe ne donnera que des déclarations et garanties par rapport avec le titre de propriété des actions vendues et sa capacité à vendre. La vente des Actions à Vendre aura lieu à la même date que la date proposée pour la vente des actions par le Demandeur.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la Loi 2007 trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HARLES, C. FORINA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16237. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010023507/179.

(100018723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ACE Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.422.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010024387/14.

(100019473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Netway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 61.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024418/10.

(100019237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Verizon Global Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024419/10.

(100019236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Alcantara S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Alcantara S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 37.035.

L'an deux mil neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Alcantara S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37035, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 382 du 12 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 527 du 4 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination Alcantara S.A. SPF".
3. Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers

tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

4. Suppression du deuxième et du troisième alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Modification du premier alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

6. Modification de l'article 14 des statuts pour ajouter l'alinéa suivant: "En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus."

7. Modification de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur - délégué dans les limites de ses pouvoirs."

8. Modification du premier alinéa de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier vendredi du mois de mars à onze heures."

9. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer la société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination Alcantara S.A. SPF".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celle société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 5 des statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour ajouter l'alinéa suivant:

"En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs".

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier vendredi du mois de mars à onze heures."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: L. Braun, J.-M. Poos, H. Schneider, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. LAC/2009/53398. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023511/125.

(100018585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of the month of January.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole Shareholder of the company named "Fondations Capital Management S.A.", a joint stock company (société anonyme), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Notary Joseph Elvinger on May 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 12th, 2007, under number 1680, and whose the bylaws have last been amended pursuant to a deed of the Public Notary Joseph Elvinger on May 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 23th, 2009, under number 1421.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr François-Xavier GOOSSENS, Graduate in Law, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg who appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the article 13 as follows:

"The Board shall, by unanimous vote of its members, establish an investment committee and appoint its five (5) members, two members of which shall be members of the Board and two shall be residents of Luxembourg having an experience in the corporate finance

(the "Investment Committee").

"Any investment and disinvestment decision of the Board shall be taken after consultation and prior approval of the Investment Committee are taken at a majority of four (4) out five (5)."

2. Miscellaneous

II. - That the sole shareholder represented, the proxy of the sole shareholders represented is shown on an attendance list signed by the proxy holder of the sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice been necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to modify the article 13 of the bylaws as follows:

"The Board shall, by unanimous vote of its members, establish an investment committee and appoint its five (5) members, two members of which shall be members of the Board and two shall be residents of Luxembourg having an experience in the corporate finance (the "Investment Committee").

"Any investment and disinvestment decision of the Board shall be taken after consultation and prior approval of the Investment Committee are taken at a majority of four (4) out five (5)."

No other items being on the agenda, the present meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société dénommée "FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A.", une société anonyme (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 août 2007, numéro 1680, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant le procès-verbal dressé par Maître Joseph Elvinger en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 juillet 2009, numéro 1421.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de M. François-Xavier GOOSSENS, Licencié en Droit, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, qui a désigné comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée a choisi pour scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts comme suit:

"Le Conseil pourra par une décision unanime de ses membres, établir un comité d'investissement et nommer ses cinq (5) membres, dont deux seront des membres du Conseil et deux seront des professionnels Luxembourgeois justifiant d'une expérience significative en finance d'entreprises (le "Comité d'Investissement")."

"Toute décision du Conseil relative à un investissement ou à la réalisation d'un investissement après consultation et accord préalable du Comité d'Investissement qui devra être donné à la majorité des quatre cinquième (4/5) des membres du Comité d'Investissement."

2. Divers

II. - L'actionnaire unique représenté, la procuration de l'actionnaire unique est renseignée sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par le mandataire de l'actionnaire unique et par le Bureau de l'assemblée, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire unique demeurera aussi annexée aux présentes.

III. Le capital social étant intégralement représenté à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu bonne connaissance de l'ordre du jour antérieurement à cette réunion, aucune information complémentaire n'étant nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire unique décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

"Le Conseil pourra par une décision unanime de ses membres, établir un comité d'investissement et nommer ses cinq (5) membres, dont deux seront des membres du Conseil et deux seront des professionnels Luxembourgeois justifiant d'une expérience significative en finance d'entreprises (le "Comité d'Investissement")."

"Toute décision du Conseil relative à un investissement ou à la réalisation d'un investissement après consultation et accord préalable du Comité d'Investissement qui devra être donné à la majorité des quatre cinquième (4/5) des membres du Comité d'Investissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F.-X. Goossens, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2010 Relation: LAC/2010/4150 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite sociétés sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010023675/121.

(100020472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.